



SFDR
Article 8

VEGA EURO RENDEMENT ISR

UN FONDS EUROPÉEN DE STRATÉGIE
DIVERSIFIÉE

2023

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers, du fonds ou du gestionnaire. (Définition du label ISR page 3)

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

VEGA
INVESTMENT MANAGERS

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE

Part R (FR0011037894) / Part I (FR0012006971)



Jérôme TAVERNIER
Gérant Allocataire



Saïdé EL HACHEM
Gérante Taux



Patrick LANCIAUX
Gérant Actions

Les points clés du fonds :

- **une gestion patrimoniale,**
- **une complémentarité des investissements en actions et produits de taux,**
- **une forte implication ESG, mesurée et suivie, et couronnée par une labellisation ISR.**

¹ Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers / du fonds ou du gestionnaire. Voir définition page suivante.

² Le capital des banques a plusieurs niveaux, appelés Tier 1 2 3 et Coco Dans le Tier 1 (AT 1 on trouve, outre les actions, des titres hybrides à durée indéterminée (sans date d'échéance). Leurs spécificités ils ne sont pas prioritaires en cas de liquidation, ils n'ont pas d'échéance, leur coupon est facultatif et non cumulable. Ce sont les titres de dette les plus risqués et offrant pour cela, des rendements parmi les plus importants. Dans les Lower Tier 2, on sort de la catégorie des dettes à durée indéterminée mais on reste dans celle des titres subordonnés. En cas de faillite, ils sont remboursés après la dette senior. Ces obligations ont une date d'échéance (supérieure à 5 ans) et leur coupon est normalement obligatoire.

UNE ALLOCATION D'ACTIFS FLEXIBLE

VEGA Euro Rendement ISR est un **fonds multi-classes d'actifs labellisé ISR¹** dont l'allocation tient compte de l'évolution de la conjoncture économique et financière. L'objectif consiste à limiter les mouvements de marché défavorables avec **deux sources de performance complémentaires** : en actions (de 0% à 40% d'exposition) et en produits de taux (de 60% à 100%).

L'univers d'investissement du fonds est principalement centré sur la **zone euro** et intègre, dans une limite de 15%, des actions cotées dans des **marchés européens** hors zone euro. Le fonds investit principalement en :

- **Actions dont la capitalisation est supérieure à un milliard d'euros,**
- **Emprunts d'État et obligations privées disposant d'une qualité de crédit *Investment Grade*** (c'est-à-dire une notation minimale BBB-/Baa3 selon la nomenclature des principales agences de notation ou jugée équivalente selon les analyses de VEGA Investment Managers),
- **Jusqu'à 25% de l'actif net** en émissions ne bénéficiant pas d'une notation (NR) ou de notations inférieures à BBB- mais dont la notation minimale sera au moins BB-, y compris dans la catégorie sénior ou subordonnée de rang minimum lower² Tier 2 ou lower Tier 1.

OBJECTIF DE PERFORMANCE

VEGA Euro Rendement ISR a pour objectif de réaliser une performance égale ou supérieure à celle de l'indice de référence³ composite **42,5% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans (coupons réinvestis) + 42,5% Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans (coupons réinvestis) + 15% Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis)** sur une **durée minimale d'investissement recommandée de 3 ans**. Il promeut des **critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8** du règlement relatif à la transparence sur la finance durable (SFDR), mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

³ L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.

Part R (FR0011037894) / Part I (FR0012006971)

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT EN 4 AXES

- L'**allocation d'actifs stratégique** détermine la part respective des actifs actions et des produits de taux (obligations et instruments du marché monétaire) dans le portefeuille,
- L'**analyse extra-financière** intègre des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille. L'analyse porte sur au moins 90 % de l'actif éligible avec une approche retenue de type « *Best-In-Universe* »,
- L'**analyse financière** de la stratégie d'investissement pour la poche produits de taux,
- L'**analyse financière** de la stratégie d'investissement pour la poche actions.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques sont :

- **Risque de perte en capital**
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque de taux
- Risque de contrepartie
- Risque actions
- Risque de crédit
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque lié à l'obligation convertible
- Risque de change
- Risque pays émergents
- Risque lié aux investissements en obligations convertibles contingentes
- Risque lié à la gestion des garanties financières
- Risque lié aux contrats d'échange de rendement global (TRS)
- Risque juridique
- Risque de durabilité

Label ISR : créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsables (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers, du fonds ou du gestionnaire.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

	Part R	Part I
Société de gestion	VEGA Investment Managers	
Valeur liquidative d'origine	100 €	100 000 €
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	<p>BBGB EURO AGG TREAS 3-5Y TR €: 42,5% (se compose d'obligations publiques libellées en euro, à taux fixe, notées « Investment Grade ». Cet indice réplique les emprunts d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans)</p> <p>- BBGB EURO AGG TREAS 5-7Y TR €: 42,5% (se compose d'obligations publiques libellées en euro, à taux fixe, notées « Investment Grade ». Cet indice réplique les emprunts d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 5 et 7 ans)</p> <p>- ESTX 50 (C) NTR €: 15% (indice calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des plus grandes capitalisations boursières de la zone euro).</p> <p>L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.</p>	
Code ISIN	FR0011037894	FR0012006971
Proportion minimale		
• d'alignement à la taxonomie ¹	0%	
• d'investissements durables	20%	
Frais d'entrée ²	1,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge	
Frais de sortie ²	Il n'y a aucun frais de sortie	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,2% de l'actif net	0,60% de l'actif net
Frais de transactions	0,8% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	
Commission de surperformance ³	15% TTC de la surperformance réalisée par l'OPCVM au cours de l'exercice, même en cas de performance négative du fonds dès lors qu'elle est supérieure à celle de son indice de référence	
Montant minimum de souscription initiale	Une part	
Montant minimum de souscription ultérieure	Un dix millièmes de part	
Affectation du résultat	Capitalisation	
Forme juridique	FCP de droit français	
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Investisseurs institutionnels et personnes morales
Heure de centralisation	12h00	
Classification SFDR	Article 8	
Classification AMF	-	
Nourricier	Non	
Date de création	07/06/2011	
Modalités de souscription et rachat	Cours inconnu	
Décimalisation	Dix-millièmes de parts	
Eligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés	
Valorisation	Quotidienne	
Dépositaire	CACEIS BANK France	
Indicateur Synthétique de Risque ⁴	Risque plus faible 1 2 3 4 5 6 7 Risque plus élevé	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de VEGA Investment Managers et sur le site <https://www.vega-im.com/fr/fonds/3067/vega-court-terme-dynamique> ou <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010078279/detail> et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0012260545/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au [document](#) prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux.

(2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent.

(3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

(4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

AVERTISSEMENTS ET MENTIONS LÉGALES



Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de VEGA Investment Managers (VEGA IM). Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par VEGA IM à partir de sources qu'elle estime fiables. VEGA IM se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. VEGA IM ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet de VEGA IM pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant www.vega-im.com. Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC) de ce dernier. Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de VEGA IM. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur, dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en septembre 2023.

Photos et visuels libres de droits - Getty Images.

VEGA Euro Rendement ISR est un FCP de droit français géré par VEGA Investment Managers.

VEGA Investment Managers - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 957 688,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management n° FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 115 rue Montmartre, 75002 Paris www.vega-im.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - RCS Paris n°493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro: 08045100



Vos contacts chez VEGA Investment Managers

Joëlle Bohbot - 01 58 19 29 35 - joelle.bohbot@vega-im.com

Jean-Baptiste Chambert - 01 58 19 29 34 - jean-baptiste.chambert@vega-im.com

Eric Decourval - 01 58 19 29 36 - eric.decourval@vega-im.com

Stefano Lettieri - 01 58 19 29 47 - stefano.lettieri@vega-im.com

Antony Paillat - 01 58 19 70 85 - antony.paillat@vega-im.com

Vincent Thuel - 01 58 19 88 08 - vincent.thuel@vega-im.com

Philippe Vanicatte - 01 58 19 33 18 - philippe.vanicatte@vega-im.com